

Rabat, le

**Décision d'organisation d'un concours
pour le recrutement à l'Office des Changes de
Trois (3) chargés AMOA.**

Le Directeur de l'Office des Changes

Vu le dahir n°1-58-021 du 1er Rejeb 1377 (22 Janvier 1958) relatif à l'Office des Changes ;

Vu le décret n° 2-64-389 du 10 Rabii II 1384 (19 août 1964) fixant le régime d'accès aux emplois des administrations publiques réservés aux résistants ;

Vu le décret n° 2-01-94 du 29 Rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles les pupilles de la Nation bénéficient d'une priorité pour l'accès aux emplois publics au sein des administrations de l'Etat, des établissements publics et des collectivités publiques ;

Vu le décret n° 2-01-96 du 29 Rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles des emplois dans les services des administrations de l'Etat, des établissements publics et des collectivités publiques peuvent être réservés aux anciens militaires et aux anciens combattants ;

Vu l'Arrêté du Premier Ministre N°3.130.00 du 10 juillet 2000 fixant la liste des fonctions pouvant être attribuées aux personnes en situation d'handicap en priorité ainsi que le quota de ces postes dans les administrations publiques et institutions qui en dépendent ;

Vu la lettre circulaire n°699 du 1^{er} Juin 2012 du Chef du Gouvernement relative à la généralisation des procédures de recrutement par voie de concours dans les établissements et entreprises publics ;

Vu la circulaire n°24/2012 du 22 Octobre 2012 du Chef du Gouvernement relative aux procédures de recrutement dans les établissements et entreprises publics ;

Vu le statut du personnel de l'Office des Changes ;

Vu les postes budgétaires autorisés au titre de l'exercice 2024 ;

Vu les nécessités de service.

Décide

Article 1 : Dans le cadre du renforcement de son potentiel humain, l'Office des Changes recrute par voie de concours, 3 cadres relevant du grade des Contrôleurs remplissant les conditions suivantes :

Diplôme*	Spécialité requise**	Compétences requises	Lien pour postuler
Ingénieur d'Etat ou diplôme équivalent	Informatique	- Capacité et aptitudes à gérer les projets complexes ; - Bonnes connaissances des méthodologies d'analyse, de formalisation des besoins et des outils de tests fonctionnels ;	www.oc.gov.ma /recrutement- de-trois-3-

(Formation de base en informatique) Promotion 2024		- Maîtrise des technologies WEB ; - Maîtrise des méthodes de projets (cycle en V, méthode Agile...), des Architecture N-Tier et Architecture orientée services ; - Maîtrise des Outils de planification (Gant...) ; - Bonnes connaissances des tendances techniques et des standards SI ; - Sens du relationnel, de négociation et de travail en équipe, esprit d'analyse et de synthèse et maîtrise de soi ; - Bonne capacité de communication écrite et orale ; - Bonne organisation, gestion efficace du temps et résistance au stress ; - Connaissances en développement autour des technologies JAVA et ORACLE seraient un plus ; - Connaissance des normes et référentiels qualité tel que ISO 9001, PMBOK et CMMI est souhaitée.	chargés-amoa-2024
--	--	---	-----------------------------------

(*) : Le diplôme doit être reconnu par l'Etat et doit donner accès au grade requis, conformément au Statut du personnel de l'Office des Changes.

(**) : Ou toute spécialité équivalente.

Le nombre de postes budgétaires, objet du présent concours, est de 3 dont 25% est réservé aux résistants, anciens militaires, anciens combattants et aux pupilles de la Nation et 7% aux personnes en situation d'handicap.

Les candidats doivent :

- être de nationalité marocaine ;
- être âgé de 18 ans au moins et de 45 ans au plus à la date de recrutement ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction objet de ce concours ;
- avoir un diplôme reconnu par l'Etat donnant l'accès au grade requis, conformément au statut du personnel de l'Office des Changes ;

Article 2: Les dossiers de candidature doivent comprendre les documents suivants :

- Demande manuscrite de participation au concours ;
- Curriculum vitae de l'intéressé ;
- Copie de la CNIE ;
- Copie du diplôme (ou attestation de réussite) requis. Les diplômes délivrés par les universités et les établissements étrangers ou privés doivent être accompagnés par l'arrêté d'équivalence ou de reconnaissance ;

Les candidats intéressés **doivent postuler en ligne** via le lien indiqué sur le tableau en **Article 1** **au plus tard le 4 Novembre 2024 à 16h et joindre les pièces constitutives du dossier de candidature dûment scannées** (les candidats sont invités à renseigner leurs nom et prénom sur la pièce jointe contenant leur dossier de candidature).

Article 3 : Le concours comprend des épreuves écrites (Français et Arabe) et des épreuves orales. Le programme des épreuves écrites est détaillé comme suit :

Epreuves écrites	Période de la journée	Durée	Coefficient
<u>Epreuve écrite en français</u> : thèmes et/ou QCM en relation avec le profil et spécialité requis.	Matinée	3h	2
<u>Epreuve écrite en arabe</u> : thèmes et/ou QCM en relation avec le profil et spécialité requis ou d'ordre général.	Après-midi	2h	1

Seuls les candidats ayant obtenu une note $\geq 12/20$ aux épreuves écrites sont admis à passer les épreuves orales.

Article 4 : Les listes des candidats admis à passer les épreuves écrites et orales seront publiées sur le site web de l'Office des Changes www.oc.gov.ma et sur le site emploi-public.ma.

Ces listes préciseront la date, l'heure et le lieu des épreuves écrites et orales. Elles sont considérées comme étant une convocation pour passer les épreuves du concours.

Les candidats recevront aussi une convocation par mail.

Article 5 : A l'issue des épreuves écrites et orales du concours, le résultat définitif des candidats admis (liste principale et liste d'attente), classés par ordre de mérite, sera publié sur les sites web www.emploi-public.ma et www.oc.gov.ma. Seuls les candidats ayant obtenu une note finale¹ $\geq 12/20$ seront éligibles pour figurer sur ces listes.

Article 6 : Les dossiers des candidats en qualité de résistant doivent, impérativement, parvenir à l'Office des Changes par le biais du Haut-Commissariat aux Anciens Résistants et Membres de l'Armée de Libération (HCARMAL), accompagnés d'un certificat attestant cette qualité.

Les dossiers des candidats en qualité de pupilles de la Nation, anciens combattants ou anciens militaires doivent, impérativement, parvenir à l'Office des Changes par le biais de la Fondation Hassan II pour les œuvres sociales des anciens militaires et anciens combattants (FHOSAMAC), accompagnés d'un certificat attestant cette qualité.

Pour les candidats en situation d'handicap, leur dossier doit être accompagné d'un certificat justifiant cette qualité, délivré par le Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille.

Article 7 : Tout dossier de candidature incomplet, hors délais, ne répondant pas aux conditions requises ou n'ayant pas transité par le HCARMAL pour les résistants et par la FHOSAMAC pour les pupilles de la Nation, les anciens combattants ou les anciens militaires sera automatiquement rejeté.

Le Directeur de l'Office des Changes

Signé: Driss BENCHIKH.

¹ Note finale = moyenne des notes de l'écrit et de l'oral